

*Denrées alimentaires—Comité*

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement adopté. Le député invoque-t-il le Règlement?

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, je me demande si, avec le consentement unanime, nous ne pourrions pas oublier la période supplémentaire, ce soir, vu l'heure.

**M. l'Orateur:** Ce n'est pas le consentement unanime qui est nécessaire, c'est le consentement des trois députés dont les questions devaient être étudiées dans le cadre de

la motion d'ajournement. Je crois que les députés en cause y consentent, et nous nous en dispenserons donc ce soir.

Comme il est passé 10 heures depuis longtemps, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 25 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---